

Cette fiche a été réalisée par Terres en villes avec l'appui de Cap Rural dans le cadre de la saison 1 du Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT). Elle fait partie d'un livret d'une petite vingtaine de fiches consacrées au financement des PAT que l'on consultera et téléchargera sur le site [www.rnpat.fr](http://www.rnpat.fr)

Cette fiche et ce livret sont accompagnés du guide méthodologique « Construire une stratégie de financement d'un Projet Alimentaire Territorial – Guide méthodologique », juin 2018 rédigé par Cap Rural et Terres en villes, guide qui orientera utilement les porteurs de projet et leurs partenaires.

#### POUR EN SAVOIR +

##### TERRES EN VILLES, CAPRURAL :

> **Les dispositifs financiers au service des Projets Alimentaires Territoriaux**, juin 2018

> **Construire une stratégie de financement d'un Projet Alimentaire Territorial** Guide méthodologique 2018

## LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

La **coopération territoriale européenne** (CTE) est un autre volet de la politique européenne de cohésion, et vise à mettre en œuvre ses objectifs à travers trois types de coopérations : la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Les programmes mis en œuvre dans le cadre de la CTE sont soutenus par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

De la même manière que les Programmes opérationnels (PO) régionaux du FEDER-FSE (Fonds Social Européen), les PO relatifs à la coopération territoriale constituent une **opportunité de financement pour les PAT**. En effet, ils renvoient aux mêmes objectifs thématiques du FEDER, dont les liens avec plusieurs domaines et actions-types des PAT (économie alimentaire, accessibilité sociale, nutrition/santé, environnement, aménagement du territoire) sont multiples (cf. fiche n° 7 : « La politique européenne de cohésion et le FEDER-FSE »).

Cependant, au même titre que les PO FEDER-FSE, les actions-types d'un PAT susceptibles d'être soutenues financièrement par les PO de coopération territoriale peuvent être très différentes d'un programme à l'autre, car elles dépendent des thématiques spécifiques retenues par chacun des programmes (il n'y a pas de thématiques précises imposées), ainsi que des critères d'éligibilité définis. Il n'existe pas de règle générale applicable.

# 08



## LES PROGRAMMES DE COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

.....  
 Quelles opportunités de financements pour les PAT ?  
 .....



..... Avec le soutien financier .....

## LES PROGRAMMES RELATIFS À LA CTE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La collaboration entre États-membres est au cœur de la logique de construction et de mise en œuvre des programmes et projets de CTE, qui visent à trouver des solutions communes à des enjeux communs au-delà des frontières ou des régions.

Sur la période 2014-2020, la France participe à 23 programmes de CTE :

► **Neuf programmes transfrontaliers** pour la réalisation, en métropole, de projets communs associant des partenaires de part et d'autre d'une frontière terrestre ou maritime commune ;

► **Cinq programmes transnationaux** favorisant le développement territorial et la résolution de problèmes communs affectant de vastes zones du territoire de l'Union européenne ;

► **Cinq programmes pour l'Outre-Mer**. Deux d'entre eux (Saint-Martin et Mayotte) sont strictement transfrontaliers, les trois autres (Océan indien, Caraïbes et Amazonie) associent une coopération de proximité transfrontalière et une coopération à une échelle beaucoup plus vaste de plusieurs continents ;

► **Quatre programmes pan européens** (INTERREG EUROPE, URBACT, ESPON, INTERACT), qui permettent de travailler et coopérer à l'échelle de toute l'Union européenne par la mise en réseau, les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre tous les pays de l'Union<sup>1</sup>.

Les programmes de coopération territoriale européenne peuvent intervenir sur les onze objectifs thématiques définis dans les règlements européens. **80 % de leur enveloppe** doit être néanmoins concentrée sur maximum **quatre objectifs thématiques**. Les objectifs thématiques majoritairement retenus portent sur la recherche, le développement technologique, l'innovation (OT 1), la compétitivité des PME (OT 3), la transition énergétique (OT 4), l'emploi (OT 8), l'éducation et la formation (OT 10).

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ SPÉCIFIQUES

Les projets doivent respecter le **principe de subsidiarité**, c'est-à-dire que l'approche du projet et les problématiques auxquelles il s'attache doivent être d'une nature telle qu'ils ne puissent pas être abordés par un État ou une région seul. Il faut donc veiller, en fonction du projet, à **retenir la juste échelle de coopération** (locale/régionale, transfrontalière ou transnationale) et à **justifier** clairement ce choix. Les programmes doivent répondre à des **enjeux spécifiques à la coopération territoriale**, présents sur les zones géographiques concernées et partagés par les partenaires.

## OPPORTUNITÉS FINANCIÈRES DE LA CTE POUR LES PAT : L'EXEMPLE DU PROJET « AD-IN »

### LE PROJET ET SA MISE EN ŒUVRE

Le projet franco-belge « AD-in » (Alimentation durable inclusive), mis en œuvre dans le cadre du programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen, vise à **rendre l'alimentation durable accessible aux personnes les plus vulnérables au sein de deux régions transfrontalières** : l'ex région Nord-Pas-de-Calais et la province de Hainaut (située en région Wallonne). Plus précisément, son ambition est de « contribuer à la construction d'une communauté transfrontalière de pratiques en matière d'alimentation durable inclusive », en suivant une « approche centrée sur la mobilisation et l'engagement des experts, des élus »<sup>2</sup>.

Pour ce faire, quatre démarches sont déployées dans quatre modules de travail complémentaires :

- 1 **Le module « comprendre pour agir »**, qui consiste à dresser un diagnostic des pratiques de formations pour identifier les partenaires professionnels potentiels, les mobiliser et leur apporter des solutions concrètes notamment en moyens de formations.
- 2 **Le module « inspirer »**, dont l'objectif est de faire vivre des expériences d'alimentation durable à des citoyens en situation de vulnérabilité pour les inspirer et inspirer plus largement les territoires dans les solutions à mettre en œuvre ;
- 3 **Le module « essaimer »**, qui vise à recruter et outiller des « ambassadeurs » de l'alimentation durable inclusive pour témoigner de leur expérience et diffuser les bonnes pratiques dans l'espace transfrontalier. Ces ambassadeurs seront des citoyens, des professionnels ou des experts rencontrés lors des actions menées.
- 4 **Le module « modéliser pour ancrer dans les territoires »**, qui s'adresse en particulier aux élus et aux décideurs locaux pour les convaincre de l'importance de la problématique, de leurs proposer des solutions et de les accompagner dans leurs choix et leurs engagements. À partir de territoires pilotes, un travail de diagnostic, d'analyse et d'évaluation doit mener à des plaidoyers et des modèles d'intervention pour les collectivités qui souhaiteraient agir en matière d'alimentation inclusive durant le projet et au-delà<sup>3</sup>.

### CHEF DE FILE ET PARTENAIRES DU PROJET

« Ad-in » regroupe des collectivités territoriales et des associations qui agissent dans les domaines de la santé et l'éducation populaire à la santé, de l'environnement, de la consommation responsable auprès de populations fragilisées économiquement, socialement et culturellement. Les opérateurs du projet sont l'observatoire de santé du Hénaut (chef de file), l'association belge Espace Environnement, l'association française les Anges Jardins, le département du Nord et le CCAS de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq (Pas-de-Calais). D'autres partenaires sont associés au projet :

- Le centre public d'action sociale de Charleroi ;
- La CAD ;
- L'Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut (IDEA) ;
- Le groupement régional pour la qualité alimentaire (Hauts-de-France).

### DOMAINES DU PAT CONCERNÉS

Le projet « AD-in » répond principalement à l'OT 9 de la politique de cohésion (promouvoir l'inclusion sociale), tout en contribuant à répondre aux objectifs relatifs à l'emploi durable (OT 8) et à la préservation de l'environnement (OT 6). De ce fait, les actions engagées dans le cadre de ce projet renvoient principalement à deux domaines d'intervention relatifs aux PAT : **l'accessibilité sociale** et la **nutrition santé**, avec des répercussions indirectes potentielles sur les domaines de **l'environnement** et de **l'économie alimentaire**.

### FINANCEMENTS

Le budget total du projet s'élève à environ **2112000 €** et il est financé par le FEDER à hauteur de 50 %. Les autres partenaires financiers sont le Ministère du Travail, la région Hauts-de-France, l'Agence wallonne de la Santé (AViQ) et la fondation Carasso (en plus des opérateurs du projet)<sup>4</sup>.

Retrouvez tous les programmes CTE de la programmation 2014-2020 sur : <https://lc.cx/WixK>

<sup>1</sup> Commissariat général à l'égalité des territoires, Direction générale à l'Outre-Mer : La coopération territoriale européenne 2014-2020 en France, L'Europe s'engage en France, 2014

<sup>2</sup> Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen, Projet AD-in, p. 23. Province de Hainaut, Centre de ressources. URL : [http://www.hainaut.be/sante/osh/medias\\_user/Emploi\\_InterregV\\_Projet\\_AD\\_In.pdf](http://www.hainaut.be/sante/osh/medias_user/Emploi_InterregV_Projet_AD_In.pdf) (consulté le 18/01/17)

<sup>3</sup> Ibid

<sup>4</sup> Ibid